cilePROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Commune de Banyuls dels Aspres

en date du Mercredi 19 Novembre 2014, à 18 heures 30,

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, sur convocation du 12 novembre, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent BERNARDY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Henri BADIE, Fathia CHARPENTIER, Paul COMES, Rosella NICOLOTTI, Thierry ENCOYAND, Béatrice LAGARDE, Patrick FERRER, Pascale VILLIERES, Christelle GALINIE-MOUCHE, Alan HELAINE, Matthieu MAIRENDE-GOUGES, Isabel CAJELOT-ROMERO, Frédéric MALET.

Absente excusée : Madame Alícia EY-NOMDEDEU.

1 Procuration: Madame Alícia EY-NOMDEDEU à Monsieur Frédéric MALET.

Monsieur Thierry ENCOYAND est désigné comme secrétaire de séance.

Le Procès – Verbal de la séance du 29 Octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il est tout simplement ajouté, à la demande de Monsieur Frédéric MALET, en page 1 du compte-rendu le montant de subvention octroyé par la Communauté au Syndicat AOC Huiles du Roussillon, soit 1 605 Euros.

<u>Taxe d'Aménagement:</u> Délibération obligatoire en matière fiscale.

DELIBERATION N° 60

Instauration de la Taxe d'Aménagement Reconduction jusqu'à nouvelle décision

VU la délibération en date du 27 octobre 2011 relative à l'Instauration de la Taxe d'Aménagement et applicable depuis le 01 mars 2012, VU la lettre de la DDTM, Unité ADS/Fiscalité en date du 03 novembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, et à la majorité des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De maintenir la Taxe d'Aménagement au Taux de 5 % et sur l'ensemble du territoire
- <u>D'exonérer totalement</u> en application de l'article L . 331-9 du code de l'urbanisme :
- 1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+).
- <u>D'exonérer partiellement</u> en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme :
- 1. Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L311-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 50 % de leur surface.
- 2. Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50 % de leur surface. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés pour 50% de leur surface.

3.

La présente délibération est valable jusqu'à la prise d'une nouvelle décision.

Monsieur Henri BADIE, à l'appui d'un diaporama, a donné quelques informations aux élus présents sur la fiscalité applicable et possible en matière d'Urbanisme pour les collectivités.

Bail Location « Local Kinés »: Avenant N°1 au Bail de Location pour la période du mois de décembre 2014 suite à Changement d'Associé.

DELIBERATION N° 61

Bail Professionnel pour le Local de Kinésithérapie du Centre Médical Avenant N°1 concernant la période du mois de décembre 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU la délibération du 14 janvier 2010 relative au Bail Professionnel du Local de Kinésithérapie,

VU le départ de l'Associée Kinésithérapeute « Isabelle SALLAGOïTY » au 01 décembre 2014, et le remplacement de cette dernière par l'Associé Kinésithérapeute « Joan FIGUERAS PRATS »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, et à la majorité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du changement d'Associé Kinésithérapeute à compter du 01 décembre 2014,

<u>CONFIRME</u> la nécessité d'établir l'Avenant N°1 au Bail Professionnel du Local de Kinésithérapie du Centre Médical,

PRECISE que le dit avenant prend effet au 01 décembre 2014.

<u>MANDATE</u> Monsieur le Maire, Bailleur, pour signer cet Avenant avec les Preneurs concernés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les baux professionnels du Centre Médical arrivent à expiration au 31 décembre 2014.

Il ajoute que leur renouvellement sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal et qu'il conviendra de prendre en compte des nouvelles propositions d'aménagement sollicitées notamment par les Kinés.

D'autre part, il conviendra également de prendre en charge les travaux concernant la Climatisation/Chauffage, actuellement non individuelle.

<u>Parc Informatique du Groupe Scolaire:</u> Dossier de demande de subvention exceptionnelle au titre du Programme 122-01

DELIBERATION N° 62

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sur le Programme 122-01

Pour l'opération d'investissement :

« Parc Informatique au Groupe Scolaire « Albert Saisset »

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité s'est engagée à doter l'Ecole Publique d'un nouveau Parc Informatique et que les crédits nécessaires à cet investissement ont été prévus au Budget M14.

Il explique ensuite la possibilité d'obtenir une subvention exceptionnelle pour cette opération sur le **Programme 122-01** et invite donc l'Assemblée à se prononcer sur cette demande d'aide financière à ce titre.

La subvention attendue serait de l'ordre de 3 000 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

PREND ACTE et ACCEPTE l'opportunité de demander une subvention exceptionnelle sur le Programme 122-01, pour l'opération d'Investissement :

« Parc Informatique au Groupe Scolaire « Albert Saisset »

SOLLICITE donc une aide financière exceptionnelle d'un montant de 3 000 Euros sur un montant prévisionnel hors taxes d'opération d'Investissement estimés à 14 066. 33 Euros.

MANDATE Monsieur le Maire pour dresser les dossiers de demande subvention correspondants et signer toutes pièces annexes et nécessaires.

Monsieur le Maire précise que le plan de travail a été chiffré par L'entreprise Concept Solide Surface. Cette entreprise nous a présenté un panel de chaises réglables en hauteur dont le tarif semble élevé.

Madame VILLIERES et M. MALET se sont proposés pour réceptionner d'autres offres.

Questions diverses:

Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S):

Monsieur le Maire indique au Conseil que la première réunion avec le Bureau d'Etudes s'est tenue en mairie ce jour.

Un planning des différentes étapes d'élaboration du PCS a été planifié jusqu'en Mai 2015.

A l'issue de toutes ces étapes, le Bureau d'Etudes se propose de présenter le P.C.S définitif en Conseil Municipal.

Il ajoute qu'il souhaiterait associer aux prochaines réunions de travail Monsieur André MARIE, Maire précédent ainsi que son premier Adjoint, Monsieur Gaston LAPORTE soulignant qu'ils représentent un atout important de « Mémoire Territoriale ».

Seront également associés des administrés dont la profession sera liée au SDIS et Sécurité Civile.

Urbanisme: Modification du PLU N°1

Les élus sont informés de la première réunion de travail programmée pour le Mardi 25 novembre en Mairie, à 18 Heures, en présence de Maître VIGO, Avocat de la Commune et de Madame Sandrine TRONI du Bureau d'Etudes Info Concept.

Sont remises, aux membres de la Commission Urbanisme, les convocations à cette réunion.

Monsieur le Maire précise bien qu'il n'assistera pas à cette réunion et qu'elle sera présidée par l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, Monsieur Paul COMES.

Cave Coopérative et Cave VIADIS:

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la promesse de vente de la « Cave Coopérative » signée avec un Groupement (Durand - Caminal).

Quant à « VIADIS », l'indisponibilité de l'Huissier DUBIC de CERET a entraîné une prise de contact avec Maître CUNY, Huissier à ARGELES SUR MER.

Le rendez-vous sur site doit être programmé prochainement en fonction de la disponibilité de Monsieur le Maire et du Cabinet.

Monsieur le Maire signale une nouvelle intervention des Sapeurs Pompiers le 11 novembre dernier sur ce site.

Eclairage Public - Interventions du SIVOM de Ponteilla :

Monsieur le Maire précise que les employés du SIVOM ont procédé au diagnostic « Eclairage Public » le Lundi 17 novembre.

Les prochains ordres de mission ont été programmés pour le Vendredi 28 novembre et le Vendredi 05 décembre.

Ces interventions incluent également la pose des Guirlandes de Noël 2014.

La commune se doit de louer une nacelle pour ces 2 prochaines interventions.

Place de la République :

Les acacias, devenus malades, ont été coupés et arrachés.

Projet DREAL au « Village Catalan »:

Monsieur le Maire donne compte rendu de la réunion en mairie du Lundi 17 novembre et concernant la présentation du projet de la « Plateforme de Contrôle Douanier » aux abords de l'Aire d'Autoroute du Village Catalan, Projet présenté par M. CUCULIERE de la DREAL.

Ce projet de « Plateforme » impacterait 1 ha $\frac{1}{2}$ de surface de terrain appartenant à l'Etat.

Monsieur le Maire précise qu'un tel projet nécessitera obligatoirement une mise en compatibilité avec le PLU prise en charge par le porteur du projet.

Il ajoute également que la lettre qui doit être adressée à Monsieur le Sous Préfet et relative au « Projet Photovoltaïque Mas d'en Ramis » pourra à présent être rédigée.

Lotissement « La Rourède »:

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à une visite du dit lotissement, il a été constaté, que les travaux d'aménagement demandés par la commune, sont actuellement en cours.

Campagne des « Restos du Cœur »:

Chaque élu a été informé par Mail des dates de la Campagne 2014/2015.

Exposition 2014 du « Club Patchwork »:

Monsieur le Maire rappelle le Vernissage du 21 novembre à la Salle des Associations et chaque élu a été destinataire d'une invitation de la part de l'Association locale « Jeux d'Aiguilles ».

Rifle des Ecoles du Samedi 29 novembre :

Rappel des soucis de « sono » non encore résolus à ce jour.

Madame Fathia CHARPENTIER et Monsieur Patrick, sont chargés, chacun en qui le concerne, de résoudre ces problèmes.

Signalements:

Madame Nicolotti signale un « désordre de remblais » sur une parcelle privée. Monsieur le Maire en prend acte et précise qu'il se rendra sur place afin de constater ce signalement.

Il est précisé que le Service des Routes du Conseil Général procède actuellement à des travaux de curage des fossés.

Semaine pour les alternatives aux pesticides - du 20 au 30 mars 2015 :

Madame Rossella Nicolotti fait part aux élus de cette campagne nationale et internationale annoncée pour 2015.

Un événement au niveau local, et à notre échelle, pourrait être organisé avec l'aide du « Collectif alternatives aux pesticides 66 (cap66) afin de sensibiliser le public.

L'Ecole pourrait également y être associée, et il ne reste plus qu'à laisser libre cours à l'imagination.

Divers:

Chaque élu a été destinataire avec la convocation du Conseil Municipal des documents suivants : Mail d'Information du Conseil Général sur la Mise en Place du CLIC (Centre Local d'Information et Coordination) à la Maison Sociale de Céret et Copie Lettre de l'Adjoint de la Direction départementale Services Courrier et dont l'objet est le « Point sur le Projet d'évolution de centre de courrier de Thuir à horizon juin 2015 ».

Levée de séance à 19H45.